



LIGUE OUEST
994/05/IA
Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

<p style="text-align: center;">NOTE D'ORGANISATION CRITERIUM DE CROSS DE LA LIGUE OUEST</p>

<p style="text-align: center;"><i>Jeudi 4 avril 2019</i> <i>Laval (Mayenne)</i></p>

ANNEXE 1 : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

Le critérium de cross de la ligue Ouest de la FCD sera organisé le **jeudi 4 avril 2019** par *la section ASAG de la compagnie de gendarmerie de Château/Laval*.

Cette compétition inscrite au calendrier de la ligue se déroulera sur le site de l'Aubépin, commune de Laval, face au stade Francis Le Basser.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

- a) Club organisateur :**
ASAG des Pays de Loire "Section ASAG de la compagnie de gendarmerie de « Château/Laval »

- b) Responsable de l'organisation :**
Adjudant Yoann FLANDRIN BP VAIGES
Tél. : 02 43 90 50 04

- c) Conseiller technique sportif ligue Ouest :**
Joël VIOLLE - Tél. : 06 61 86 99 46
Email : violle.joel@bbox.fr

- d) Règlement particulier :**
Une seule course au programme. Elle réunira les féminines, les vétérans et les seniors sur le même site que les années précédentes. (Chaussures à pointes conseillées).
Distances : féminines 6300m (2 boucles), masculins : 9300 m (3 boucles).

e) Déroulement de la compétition :

09h00 : rassemblement de tous les concurrents
09h15 : remise des dossards (prévoir épingles)
10h00 : départ de la course
11h45 : proclamation des résultats
12h45 : repas

f) Récompenses pour le critérium de ligue :

Individuels : médailles (12 or, 12 argent, 12 bronze)

Espoirs 1997/1999

Seniors 1980/1996

Master 1 1970/1979

Master 2 1960/1969

Master 3 1950/1959

Master 4 1949 et avant

Hommes et femmes

Equipes : coupes (2)

- 1^{ère} équipe femme toutes catégories confondues (classement /3)

- 1^{ère} équipe masculins toutes catégories confondues (classement / 4)

g) Jury

- **Directeur de course :** Adjudant FLANDRIN Yoann
- **Chronométreur :** VIOLLE Joël (CTS)

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Restauration :

A l'issue de la compétition, un repas en commun sera organisé. Le coût de ce repas sera pris en compte par la ligue Ouest, uniquement pour les licenciés FCD.

c) Soutien santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

d) Arbitrage :

Le représentant de ligue et le CTS seront juges en cas de litige.

e) Divers :

La remise des récompenses sera organisée à l'issue de la compétition.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2018/2019 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « Activité » de la licence FCD est autre que : course hors stade.

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Aucun paiement sur place. Une facture sera adressée au club à l'issue de la compétition.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 01 avril 2019** (délai de rigueur).

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du cross de Château/ Laval et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.
-

Gérard HAUSE

Vice président de la Ligue Ouest
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la ligue
- Trésorier général de la ligue
- Président des clubs LO/FCD
- Gendarme VALLEE Gilbert
- Adjudant FLANDRIN Yoann
- Conseiller Technique Sportif Course Hors Stade de la ligue

ANNEXE 1 – Plan d'accès



Point de rassemblement pour le cross ASAG sur le site de l'Aubépin

